Aide Juridique Manitoba - Indemnité journalière pour les repas

L'autorisation en avance est nécessaire pour tous montants d'indemnité journalière.
Aucun reçu est obligatoire quand vous réclamez l'indemnité journalière de base.

Les avocats cherchant un remboursement pour déjeuner ou souper quand ils ne voyagent pas du jour au lendemain devront fournir une explication de quand ils sont partis ou arrivés de leur base principale. La définition de base principale est l'office ou communauté principale d'où l'avocat est remboursé le temps de voyage et kilométrage sinon s'ils ont été autorisés un point de départ différent.

Les frais accessoires appliquent seulement aux voyages du jour au lendemain.

Veuillez choisir la période qui reflète les dates de voyages. Note: les frais hors de province ne changent pas toujours en même temps que les frais provinciaux.

Période/Région	Déjeuner	Dîner	Souper	Frais accessoires
Le 1 novembre, 2026 à présent				
Sud du 53	8,64$	10,84$	18,37$	4,60$
Nord du 53	9,19$	11,39$	19,69$	4,60$
Hors de la province	29,95$	30,55$	62,70$	25,00$
Le 1 novembre, 2025 au 31 octobre, 2026				
Sud du 53	8,64$	10,84$	18,37$	4,60$
Nord du 53	9,19$	11,39$	19,69$	4,60$
Hors de la province	29,05$	29,60$	60,75$	17,30$
Le 1 juin, 2024 au 31 octobre, 2025				
Sud du 53	8,64$	10,84$	18,37$	4,60$
Nord du 53	9,19$	11,39$	19,69$	4,60$
Hors de la province	24,90$	25,20$	61,85$	17,30$
Le 1 mai, 2023 au 31 mai, 2024				
Sud du 53	8,64$	10,84$	18,37$	4,60$
Nord du 53	9,19$	11,39$	19,69$	4,60$
Hors de la province	22,80$	23,05$	56,60$	17,30$
Le 1 septembre, 2022 au 30 avril, 2023				
Sud du 53	8,64$	10,84$	18,37$	4,60$
Nord du 53	9,19$	11,39$	19,69$	4,60$
Hors de la province	21,90$	22,15$	54,40$	17,30$
Le 19 novembre, 2019 au 31 août, 2022				
Sud du 53	7,85$	9,85$	16,70$	4,60$
Nord du 53	8,35$	10,35$	17,90$	4,60$

	Hors de la province	21,90$	22,15$	54,40$	17,30$
Avant le 31 octobre, 2019					
	Sud du 53	7,35$	9,35$	16,20$	4,60$
	Nord du 53	7,85$	9,85$	17,40$	4,60$
	Hors de la province	20,35$	20,60$	50,55$	17,30$